

# Tolérance zéro avec la drogue au volant ? Pas si simple

Le ministre de l'Intérieur propose de retirer tous les points des conducteurs positifs aux stupéfiants. Une idée qui bute sur de nombreux obstacles.

Bertrand Métayer

**UNE MESURE CHOC**, en réaction à l'accident provoqué par l'humoriste Pierre Palmade. Gérald Darmanin a proposé ce week-end dans une interview au « JDD » de sanctionner, par la suppression de 12 points, la conduite sous l'empire de stupéfiants. Ce dimanche, le ministre de l'Intérieur a aussi indiqué qu'il souhaitait étendre la tolérance zéro aux conducteurs alcoolisés, qualifiés de « dangers en puissance ». Dans son entourage, on évoque « une réflexion » autour d'un « seuil à définir » par exemple supérieur à 0,8 g par litre de sang (environ trois verres). « Tout cela doit encore être discuté », tempore-t-on.

## ■ Que risquent aujourd'hui les conducteurs ?

La conduite sous l'empire de stupéfiants entraîne le retrait de 6 points. Le permis peut aussi être suspendu jusqu'à trois ans, voire annulé avec interdiction d'en demander un nouveau pendant trois ans. Le préfet peut aussi immédiatement retirer son permis à l'auteur du délit. L'usage de stupéfiants au volant est considéré comme un délit puni de 4 500 € d'amende et deux ans de prison. En cas d'accident, la justice peut prononcer des peines allant jusqu'à sept ans de prison et 100 000 € d'amende s'il y a des blessés ; dix ans et 150 000 € s'il y a des morts. Selon le ministère, 605 personnes ont été tuées en 2021 sur les routes à cause de cela. Dans les accidents mortels, 12 % des conducteurs présentent un test positif aux stupéfiants. C'est 30 % pour les



Dans les accidents mortels, 12 % des conducteurs présentent un test positif aux stupéfiants. Des hommes dans 91 % des cas. (Illustration.)

deux-roues motorisés. Dans 91 % des cas, ce sont des hommes, avec une surreprésentation de jeunes.

## ■ Pourquoi changer ?

« L'usage des stupéfiants est sur la troisième marche du podium de la mortalité sur les routes après la vitesse et l'alcool. Donc passer de 6 à 12 points peut être une bonne chose, assure Anne Lavaud, déléguée générale de l'association Prévention routière. Mais il faudrait augmenter les contrôles pour que ce ne soit pas des paroles en l'air. Une telle mesure doit aussi être assortie d'un programme de prévention. »

Pour Rémy Josseaume, avocat spécialiste en droit routier, « un éventuel cham-

boulement législatif » sur cette question n'a, au contraire, pas lieu d'être. « Pourquoi bureaucratiser la conduite sous l'empire de stupéfiants alors qu'un juge a déjà la responsabilité d'individualiser la sanction ? Il peut déjà annuler un permis. S'il ne le fait pas, c'est qu'il estime cela disproportionné. Retirer 12 points, cela revient à dire qu'il y a une peine automatique. Je ne suis pas certain que cette mesure serait conforme aux droits nationaux ou validée par la Cour européenne des droits de l'homme. »

Les tests actuellement effectués permettent de repérer le cannabis, les opiacés, la cocaïne et les amphétamines, mais pas les drogues de synthèse. Sachant que les

traces de consommation s'estompent différemment selon les produits. « C'est très surprenant d'encourir les mêmes peines pour du cannabis ou une drogue dure », remarque Rémy Josseaume.

## ■ Plus de contrôles ?

Gérald Darmanin indique que 800 000 contrôles ont été effectués l'an dernier. Il en espère un million cette année. « Ce n'est rien comparé au nombre d'usagers de la route, déplore Pierre Chasseray, délégué général de 40 Millions d'automobilistes, qui dénonce une pure mesure de communication. Le problème est qu'on a remplacé les forces de l'ordre par des radars qui, eux, ne détectent ni l'alcool ni les stupéfiants. » Le con-

trôle des drogues au volant est particulier en raison de leur usage plus généralisé à des moments très spécifiques, comme la nuit et les week-ends. Ils sont généralement effectués seulement après une alcoolémie positive. « Il y a déjà beaucoup de contrôles ciblés mais c'est très chronophage et ils nécessitent beaucoup d'effectifs pour des raisons de sécurité », note Christophe Crépin, responsable de la communication du syndicat Pro Police. Si on veut mener davantage de missions de ce type, cela nécessite des moyens supplémentaires. »

## ■ Combien seraient sans permis ?

En 2021, 107 000 conducteurs ont été contrôlés positifs aux stupéfiants et 138 634 infractions pour conduite avec alcoolémie ont été constatées. « Leur faire tous perdre directement 12 points provoquerait une explosion des cas de conduite sans permis », assure Pierre Chasseray. Si le phénomène donne lieu à plus de 130 000 délits par an, la dernière estimation en 2019 chiffrait à 770 000 le nombre de personnes circulant sans permis de conduire valide. Or ce fléau peut se révéler dramatique en cas d'accident, les fautifs se retrouvant à devoir payer parfois toute leur vie les conséquences de leurs inconséquences.

## Actu express

### Euthanasie La Convention citoyenne vote pour

Les 167 Français qui siègent depuis décembre dans la Convention citoyenne sur la fin de vie ont voté officiellement pour la première fois, ce dimanche, sur la délicate question de savoir si le gouvernement doit modifier la législation actuelle. Dans le cadre de cette consultation publique voulue par Emmanuel Macron, 140 des 167 votants (84 %) ont répondu oui. 72 % se sont prononcés pour une aide active à la fin de vie sous la forme du suicide assisté, c'est-à-dire l'auto-administration d'un produit létal, comme en Suisse. Une courte majorité a voté pour que cela s'adresse aux personnes « atteintes de maladies incurables ou de souffrances ou douleurs réfractaires sans pronostic vital nécessairement engagé ». Les avis étaient plus tranchés sur l'euthanasie, légale en Belgique. 66 % souhaitent que cela devienne un droit en France aussi. Lors de la session de dimanche, ces citoyens tirés au sort ont longuement débattu de la question des mineurs. À 56 %, ils se sont prononcés pour que l'accès au suicide assisté leur soit ouvert. Les conventions citoyennes ont vocation à prendre le pouls de la société, en faisant appel à un panel représentatif. La première du genre, pour le climat, s'était conclue, après dix-huit mois de travaux, par des propositions dont trop peu, au goût des participants, avaient été reprises par l'État. Matignon, qui mène ses propres consultations, a prévenu que l'exécutif ne reprendrait probablement pas telles quelles les conclusions des citoyens, dont le rapport final est attendu pour le 19 mars.

Damien Licata Caruso

## Les informés

de Jean-François Achilli,  
du lundi au vendredi à 20h

1h de décryptage et d'analyse  
de l'actualité

franceinfo:  
radio . web . tv canal 27

chaque lundi avec

Le Parisien  
Aujourd'hui

